

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT  
46500 (LOT)SÉANCE PUBLIQUE  
DU MERCREDI 27 MARS 2024  
À 18hDélibération 2024 / 31  
(17<sup>e</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
Exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 21

Date de l'envoi et de  
la publication de la  
convocation  
20/03/2024

Date de publication  
du compte-rendu de  
la séance :  
29/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 mars à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Etaient présents** : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, VERTES Alain.

**Absents représentés** : BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel), SERMET Jean-Claude (donne pouvoir à VERTES Alain).

**Absents excusés** :

**Absents** : COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

**Secrétaire de Séance** : BACH Hélène.

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE DE TOURISME « LES SEGALIERES » - EXERCICE 2023.**

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2023,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants présentés ci-dessous,

<b>Section de Fonctionnement (en €)</b>	
Recettes de fonctionnement :	267 977,41
Dépenses de fonctionnement :	249 651,40
Résultat de l'exercice 2023 :	18 326,01
Résultat reporté 2022 :	13 893,72
<b>Résultat cumulé 2023 :</b>	<b>32 219,73</b>

## AR Prefecture

046-214601288-20240328-2024\_31-DE  
Reçu le 28/03/2024

<b>Section d'Investissement (en €)</b>	
Recettes d'investissement :	224 472,27
Dépenses d'investissement :	8 236,14
Résultat de l'exercice 2023 :	216 236,13
Résultat reporté 2022 :	- 10 517,10
<b>Résultat cumulé 2023 :</b>	<b>205 719,03</b>
<b>Restes à réaliser :</b>	
RAR en recettes d'investissement :	0,00
RAR en dépenses d'investissement :	0,00
<b>Solde des RAR :</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat de l'exercice avec RAR :</b>	<b>205 719,03</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **AFFECTE** le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement :	0,00
Montant total à inscrire au compte c/1068 :	0,00
Résultat de fonctionnement reporté :	32 219,73

**Transcription au budget 2024 :**

Report du résultat d'investissement :	Recette au c/001	205 719,03
Couverture du besoin de financement :	Recette au c/1068	0,00
Report à nouveau du résultat de fonctionnement :	Recette au c/002	32 219,73

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Hélène BACH.

Le Maire,



Michel SYLVESTRE.

